

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 31

N° 63

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 63

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 31

Supprimer les alinéas 30 et 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la mesure où le comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée Nationale procède actuellement à une évaluation de la politique de régulation des jeux d'argent et de hasard et doit rendre son rapport au mois de janvier, toute disposition ayant pour objet ou pour effet la suppression de l'ARJEL apparaît inappropriée.